

DEL 2022/026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 23 Février à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 28 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Hélène **LE BOURHIS** qui a donné pouvoir à Danielle **LE GALL**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

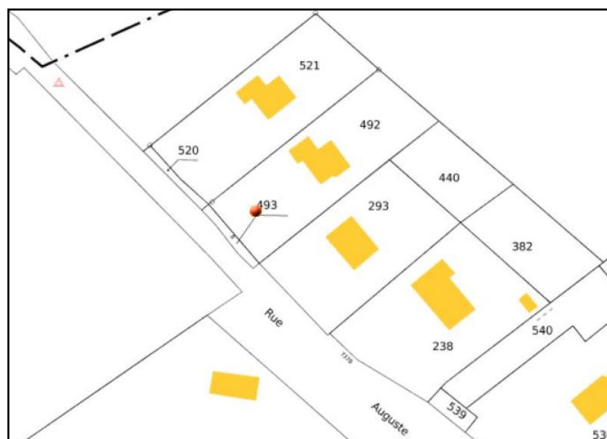
DEL 23.02.2022 / 2022/026 : ACCEPTATION D'UNE RETROCESSION DES PARCELLES CADASTRÉES AZ 0493 ET AZ 0520 - GOURIGER :

Rapporteur Mr RAOUL

L'assemblée délibérante est informée que dans un courrier du 20 Septembre 2021 Mme COTTEN RENESSON Danielle souhaite rétrocéder les parcelles cadastrées AZ 0493 ET AZ 0520 pour respectivement 49 et 50 M², le locataire actuel ayant l'intention de cesser l'exploitation des terrains attenants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que cette rétrocession se fera à l'euro symbolique et l'ensemble des frais inhérents à ce dossier seront à la charge des demandeurs (frais d'acquisition et frais notariaux).

Ces terrains appartenant à plusieurs propriétaires, un courrier d'accord de l'ensemble des propriétaires est parvenu en mairie le 03 Novembre 2021.



VU l'exposé de Monsieur RAOUL,

VU la demande des acquéreurs en date du 20 Septembre 2021,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et Cadre de Vie » en date du 18 Janvier 2021,

VU l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 16 Février 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'ACCEPTER LA RÉTROCESSION des parcelles cadastrée AZ 0493 ET AZ 0520 pour respectivement 49 et 50 M², pour l'euro symbolique.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

